

Infos Municipales

Compte-rendu du Conseil Municipal

V oici un extrait du compte-rendu du Conseil Municipal de Chabons qui s'est tenu le 11 Février dernier.

1 - AFFAIRES GENERALES

1.1 Echange terrains avec SNCF

Pour permettre le raccordement et l'extension du réseau d'eaux usées (lotissement Myosotis), la Commune s'est engagée à acquérir une portion de terrain à la gare (section AT 649 de 109 m2) propriété de Réseau Ferré de France.

Par ailleurs, dans le cadre de travaux de confortement ses ouvrages, la SNCF a sollicité l'acquisition d'un terrain à prendre sur une parcelle communale au Gourgourou (section AM n° 113). Le conseil a accepté le principe par délibération du 26/02/2009.

La surface demandée au Gourgourou vient d'être déterminée de façon définitive par la SNCF, soit 372 m2 ce qui représente la totalité de la parcelle.

Sur accord des deux parties, il est proposé de procéder à un échange gratuit des dites parcelles sur la base d'une estimation de 372 € HT chacune.

Adoptée à l'unanimité.

1.2 Cession terrain au bénéfice de la Commune

Dans le cadre d'une vente de propriété privée au lieudit le lac, il a été constaté que figurait une parcelle, référencée AW 13 d'une contenance de 524 m2, ouverte à la circulation publique depuis de nombreuses années (chemin de liaison entre deux voies communales).

Il a été indiqué à la SAFER qu'il était important que ce chemin reste ouvert au public et qu'à cet effet, une cession gratuite de la parcelle serait proposée aux propriétaires.

Les propriétaires ont fait connaître qu'ils étaient favorables à une cession au bénéfice de la Commune.

Il convient donc à la Commune de se prononcer.

Adoptée à l'unanimité.

2 - GESTION PERSONNEL COMMUNAL

2.1 Création/suppression poste suite à avancement de grade

Le Maire informe qu'il a proposé un avancement de grade pour un agent communal. Il convient de supprimer donc l'ancien poste et de créer le nouveau poste pour cet agent.

Adoptée à l'unanimité sous réserve de l'avis de la CTP (commission technique paritaire) , avec effet au 1^{er} janvier 2011.

2.2. Augmentation de l'encadrement à la cantine scolaire

L'adjoint chargé des affaires scolaires signale que les effectifs de la cantine à l'école publique approchent les 100.

Il est donc nécessaire d'augmenter le nombre de voyages des élèves transférés au L.E.A.P. pour les repas.

Pour pallier le manque d'encadrement ces jours-là, il est fait appel ponctuellement à l'agent en C.D.D. affecté à la garderie scolaire dans le cadre d'heures complémentaires.

2.3. Proposition contrat d'assurance des risques statutaires

La Commune doit souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en cas de maladie, décès, invalidité ou accident de ses agents.

Le Centre de gestion peut souscrire de tels contrats pour le compte des communes en mutualisant les risques. Il est donc proposé de charger le Centre de gestion de l'Isère de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, chaque commune se réservant la faculté d'y adhérer.

Adoptée à l'unanimité.

3 - VOIRIE RESEAUX

3.1 Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité – S.E. 38

➤ Poste HLM

Suite à la demande de la Commune, le Syndicat Energies de l'Isère (SE 38) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux nécessaires à la **Mutation du transformateur**

Infos Municipales

du poste HLM et création d'un départ BT 240² souterrain.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé à 56 938 €
- montant total de financement externe (subvention + récupération TVA) 45 998 €

Il resterait donc à charge de la Commune

- au titre des frais de maîtrise d'ouvrage 2 114 €
- au titre de la contribution aux investissements 8 830 €

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Poste La Combe**

Toujours à la demande de la Commune, le S.E. 38 envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux nécessaires au **Renforcement HTA/BT du poste la Combe**

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé à 34 244 €
- montant total de financement externe (subvention + TVA) 27 646 €

Il resterait donc à charge de la Commune

- au titre des frais de maîtrise d'ouvrage 1 369 €
- au titre de la contribution aux investissements 5 229 €

Adoptée à l'unanimité.

4 - FINANCES

4.1 Débat d'Orientation Budgétaire 2011

Sur la base des documents fournis, le Conseil prend connaissance des approches suivantes :

- épargne brute dégagée sur le budget prévisionnel de fonctionnement 115 500 €
- liste des investissements souhaités 1 700 000 € et rappel des restes à réaliser + 248 000 €
- financement manquant une fois déduites les recettes dégagées à l'investissement et l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette 840 000 €

Suit un débat d'où se dégagent les orientations suivantes :

- maintenir le niveau d'épargne brute avec une progression constante mais limitée de la fiscalité = 2 % sur les taux des 3 taxes pour 2011
- limiter l'emprunt à réaliser cette année à 700 000 €, donc réduction des investissements proposés, exercice auquel s'est pliée l'assemblée en passant en revue la liste des investissements.

4.2 Avance sur contrat d'association Ecole privée Le Tulipier

Le conseil municipal votera le budget en séance le 15 avril prochain.

Il est proposé de verser sans attendre à l'O.G.E.C. un acompte de 5 000 € sur le montant qui sera inscrit au budget primitif 2011.

Adoptée à l'unanimité.

5 - EXTENSION GROUPE SCOLAIRE

5.1 Le point sur l'APD

Le 4 février dernier, le cabinet ARCANE a présenté les plans APD-PRO. Ces plans seront examinés par les 3 groupes de travail internes (élus – enseignants – parents).

Deux réunions techniques pour les parties électricité (avec BET) et VRD (avec Alp'études) ont été programmées le 17 février (8h30 et 10h).

Le cabinet ARCANE présentera l'APD final pour validation.

5.2 Avenant n°1 au marché de contrôle technique

Les marchés de prestations intellectuelles CSPS et Contrôle technique pour l'extension du groupe scolaire ont été passés en procédure adaptée et notifiés en date du 28 septembre 2010, respectivement aux prestataires QUALICONSULT et SOCOTEC.

Le changement de catégorie sécurité incendie de l'établissement – passage de la 5^{ème} en 4^{ème} catégorie engendre une mission complémentaire de contrôle technique rendant nécessaire la passation d'un avenant n° 1 au marché de contrôle technique du titulaire QUALICONSULT.

Cette mission correspond à l'établissement des documents complémentaires suivants, tels que

Infos Municipales

diagnostic de sécurité incendie sur l'existant pour l'élévation du niveau de sécurité, l'attestation de solidité à froid de l'existant.

Le montant de l'avenant s'établit ainsi :

Montant HT	TVA 19.6%	Montant TTC
1 200.00 €	235.20 €	1 435.20 €

Le montant initial du marché est de : 4 815.00 € HT, soit une augmentation de 24.9 % ; le montant total du marché après avenant s'élèvera à 6 015.00 € HT (7 193.94 € TTC).

Cet avenant a été soumis à la commission d'examen réunie le 4 février 2011 qui a émis un avis favorable.

L'avenant étant supérieur à 5 % par rapport au montant du marché initial, il doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

6. ETUDES

6.1 Chaufferie bois

Concernant l'étude de faisabilité d'une chaufferie automatique au bois couplée à un réseau de chaleur, Il est décidé de ne pas donner suite dans l'immédiat à ce projet compte tenu des priorités actuelles dans les opérations d'investissement de la Commune.

6.2 Projet ouverture au public Forge Guillermin

Le Maire donne lecture du courrier adressé à la famille Guillermin l'informant officiellement que la Commune renonce à l'acquisition de l'ancienne forge pour des raisons budgétaires (conditions d'entretien et de fonctionnement du site).

6.3 Devenir Cabinet médical

Le Docteur RONFLET, parti à la retraite, n'a pas trouvé de successeur. Les deux médecins du cabinet (forme juridique SCI) ont contacté la Commune pour exposer leur problématique.

Après débat, la Municipalité dit vouloir contribuer au maintien du cabinet sur la Commune sous réserve d'un projet médical bien identifié à moyen ou long terme et dans des conditions financières et économiques à hauteur des moyens de la Commune.

7 - QUESTIONS DIVERSES

Projet nouvel hôpital de Voiron

Le Maire rend compte d'une réunion à destination des élus du secteur, le 2 février dernier, pour présenter le projet du nouvel hôpital de la région voironnaise.

A l'issue de cette rencontre une motion de soutien a été rédigée et proposée au vote des différentes instances dont les conseils municipaux du secteur (diffusion des documents à tout le conseil).

La motion est adoptée à l'unanimité.